

TARIFS 2025-2026

A REGLER LORS DE L'INSCRIPTION :

Par chèque à l'ordre de « UNREP EST », en indiquant le nom et prénom de l'élève au dos.

- Frais de dossier : 120€.
- Droits d'impression : 50 €

CONTRIBUTION MENSUELLE (montant fixe de septembre à mai), composée de :

1. **Une base fixe** : frais de scolarité + pension ou demi-pension. **L'inscription à la restauration scolaire ou à l'internat est valable pour le semestre. Toute demande de désinscription de la restauration scolaire ou de l'internat se fera par écrit avant le 1^{er} janvier 2026 et sera effective au 1^{er} février 2026.**

	Collégiens	Lycéens	Etudiants
EXTERNE (Frais de scolarité)	110 €	125 €	125€
DEMI-PENSIONNAIRE (Frais de scolarité + demi-pension)	275 €	265 €	265€
INTERNE (Frais de scolarité + pension complète)	490 €	470 €	470€
INTERNE/EXTERNE (Frais de scolarité + hébergement sans restauration)			300€

Des frais de pension ou de demi-pension seront déduits sur une base forfaitaire, uniquement en cas d'absence justifiée par certificat médical et à partir d'une durée d'une semaine minimum.

2. **Une contribution forfaitaire de solidarité** : son montant varie en fonction des revenus mensuels des familles (*défini selon l'avis d'imposition 2025 sur les revenus de 2024, à joindre au dossier*).

Cette somme constitue un don à une œuvre d'intérêt général et fait l'objet d'un reçu fiscal permettant une déduction d'impôt (reçu fourni sur demande) Les familles ne souhaitant pas communiquer leur avis d'imposition seront affectées en catégorie 7.

	Revenu	Nombre d'enfants à charge					Contr.forfaitaire annuelle	Coût mensuel	Réduction d'impôts (si imposable)
		1	2	3	4	5			
1	Moins de	15.000	18.000	21.000	24.000	27.000	0	0	/
2	Moins de	19.000	23.000	27.000	31.000	35.000	90	10	60
3	Moins de	24.000	28.000	32.000	36.000	40.000	135	15	90
4	Moins de	28.000	32.000	36.000	40.000	44.000	225	25	149
5	Moins de	32.000	36.000	40.000	44.000	48.000	360	40	238
6	Moins de	36.000	40.000	44.000	48.000	52.000	540	60	357
7	Plus de	36.000	40.000	44.000	48.000	52.000	810	90	535

3. **D'autres frais éventuels, par exemple :**

- Participation aux voyages et sorties pédagogiques,
- Achats groupés de fournitures (cahiers, etc.) ou de livres commandés pour les élèves,
- Ticket repas occasionnel pour un externe : 10 €
- Adhésion à l'association des élèves : chèque de 8€ à l'ordre de l'AJEPA

BOURSE DE SCOLARITE :

Compléter le document CERFA du Ministère de l'Agriculture et nous le retourner avant le 1^{er} octobre 2025. Pour plus de renseignement, nous contacter.

Pour tous renseignements complémentaires merci de vous adresser à Mme ERASIMUS, service facturation,
Au 03 88 03 33 74 ou par mail compta@lycee-schattenmann.org